

Amys du Vieux Dieppe

(Amis du Musée ; Amis du Fonds Ancien et Local)

Adresse : B.P. 90134 76204 Dieppe Cedex

Mél : amysvieuxdieppe@gmail.com

Site Internet : <http://www.amysduvieuxdieppe.com>



Cotisations : Les adhésions sont calculées par **année civile**.

(En Avril, pour participer à l'Assemblée Générale des AVD, vous devez être à jour de cotisation)

adhésion **individuelle** = 25 euros

adhésion **couple** = 35 euros

membre(s) **bienfaiteur(s)** = 60 euros ou plus

✂-----

BULLETIN D'ADHESION

Année 2022

- individuel = 25 euros (une carte de membre et un bulletin annuel)
- couple = 35 euros (deux cartes de membre et un bulletin annuel)
- Bienfaiteur(s) = 60 euros ou plus (1 ou 2 cartes, à préciser, et un seul bulletin annuel)
- étudiant = gratuit (selon conditions et après accord du Bureau)



Amys du Vieux Dieppe

(Amis du Musée ; Amis du Fonds Ancien et Local)

Etre membre des **Amys du Vieux Dieppe**, c'est :

Participer à la défense du patrimoine historique de Dieppe et de sa région
Favoriser l'accroissement des collections du Musée et du Fonds Ancien et Local ;
et plus généralement apporter l'aide dont ils peuvent avoir besoin.

En contrepartie vous pourrez :

- Bénéficier du bulletin gratuit annuel de l'Association.
(lien entre les adhérents et source d'études sur l'histoire locale)
- Accéder gratuitement et de façon permanente au Château-Musée.
(sur présentation de votre carte individuelle de l'année)
- Recevoir une invitation personnelle aux inaugurations des expositions temporaires du Musée de Dieppe.
- Bénéficier de 5% de remise sur les achats (ouvrages et objets) proposés par les AVD et à la Boutique du Musée.
- Participer aux excursions (en France et à l'étranger) organisées par l'Association.
- Acquérir les bulletins et ouvrages publiés par l'Association
(dans la limite des stocks disponibles)

En nous communiquant votre adresse de messagerie internet, nous pourrions plus facilement vous contacter, et vous informer de nos activités par exemple.

Association fondée le 5/3/1912 ; déclarée le 20/8/1912 ; enregistrée au Journal Officiel le 6/9/1912
et reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 mai 2006, publié au J.O. le 20 mai 2006
Médaille Ville de Dieppe le 31 mars 2012

✂-----

Bulletin d'adhésion 2022 à retourner avec votre règlement

(à l'ordre des « Amys du Vieux Dieppe ») à :

Madame Nicole Mercier 11 Chemin de la Citadelle 76200 Dieppe
(**Merci d'écrire très lisiblement vos coordonnées pour éviter toute erreur**)

Nom(s), Prénom(s) :

Adresse postale :

Tél. :

Mél :

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6/1/1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne ».

Association fondée le 5/3/1912 ; déclarée le 20/8/1912 ; enregistrée au Journal Officiel le 6/9/1912
et reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 mai 2006, publié au J.O. le 20 mai 2006
Médaille Ville de Dieppe le 31 mars 2012